

De la commune

SAINT SILVAIN BELLEGARDE

Séance du

24 février 2014

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	9
Représentés	1
Votants	10
Exprimés	8
Pour	6
Contre	2

L'an deux mille quatorze, le **vingt quatre février à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Serge DUMONTANT**.

Étaient présents : DUMONTANT S, PINGUET S, PODETTI D, HERITEAU J.B, REDON P, GALLAND J, GRAVEYE E, BUJADOUX A, BERTRANDO.

Absents/excusés : GALLAND R, LAVERGNE V a donné pouvoir à O. BERTRAND

Date de convocation : 17 février 2014

M. Daniel PODETTI a été nommé secrétaire de séance

Objet : Vente de biens de section au profit de M. VANDER SPEK

Monsieur VAN DER SPEK, domicilié 7, Sannegrand, en date du 20 novembre 2013 a sollicité l'Assemblée Municipale en vue d'acquérir la parcelle sectionnaire AM 153.

En date du 05 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la vente de cette parcelle sectionnaire et, par voie de conséquence, de suivre la procédure pour ce genre d'opération.

La valeur vénale de ce terrain est estimée à 481 €.

En date du 06 janvier 2014, le Maire, par arrêté n°3/2014, a décidé la convocation des électeurs pour exprimer leur avis sur ce projet le 26 janvier 2014.

Treize électeurs ont été convoqués, six ont voté en faveur de ce projet, six ont voté contre et un électeur s'est abstenu.

Aussi, à la lecture de ce résultat, le Conseil Municipal :

- DECIDE de poursuivre le projet de vente de la parcelle AM 153 à M. VANDER SPEK
- DEMANDE au représentant de l'Etat de statuer, par arrêté, sur la vente, au vu des motivations suivantes :
 - o Monsieur VANDER SPEK est agriculteur et riverain de la parcelle,
 - o La parcelle est nécessaire à l'activité de l'agriculteur : le Conseil Municipal souhaite maintenir et soutenir l'activité sur la Commune,
 - o Cet agriculteur est le seul à avoir sollicité l'achat de cette parcelle qu'il utilise régulièrement pour les besoins de son activité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Date d'affichage :

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON le..... et publication ou notification du.....

Serge DUMONTANT